

MaxiCut®

ASSURED PROTECTION™

LISTE TYPE ET VALEURS DE PERFORMANCE

Attestation(s) d'examen EU délivrée(s) par:

TUV Rheinland LGA Products GmbH(d. 0197), Tillystraße 2, 90431 Nürnberg, Germany

| Manchette | Taille | Normes harmonisées / Niveau |
|--|--------|--|
| MaxiCut® Ultra™ 89-5735 (35cm) 89-5740 (40cm) 89-5745 (45 cm) 89-5760 (60 cm) | 7 + 10 | EN ISO 21420:2020* EN 388:2016+A1:2018 - 3442C* |
| | | * applicable uniquement partiellement, car il s'agit d'une manchette et la norme EN ISO 21420:2020 s'applique aux gants. |

UTILISATION (PROTECTION MÉCANIQUE)

Manchette résistant à la coupure ASSURED PROTECTION™ pour l'avant-bras en milieu sec.

Les niveaux de performance sont indiqués dans le tableau.

ATTENTION





Ne protégez pas contre les produits chimiques. Ne pas utiliser ces manchettes pour vous protéger de bords ou de lames dentés ou d'une flamme nue. Les manchettes MaxiCut® Ultra™ ne doivent pas être portées s'il existe un risque d'enchevêtrement dans des pièces mécaniques en mouvement.

Avant utilisation, vérifiez que la manchette ne présente ni défaut ni imperfection. Si une manchette est déchirée ou perforée pendant l'utilisation, jetez-la immédiatement.

Les manchettes ne remplacent pas le port de gants. Lorsque vous portez la manchette, son poignet doit être placé sous le poignet du gant résistant à la coupure.

Jetez les gants contaminés. Contact avec la peau: En cas de réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES:

| | |
|---|---|
|  | EN ISO 21420:2020 Exigences générales (classe de risque, taille, marquage, étiquetage, etc.) Informations fournies par le fabricant dans la notice destinée à l'utilisateur |
|  A B C D E F | EN 388:2016+A1:2018 Risques mécaniques A : Résistance à l'abrasion - nombre de cycles (Niveau 0-4) B : Résistance à la coupure par lame - Test de coupe - Indice (Niveau 0-5) C : Résistance à la déchirure - N (Niveau 0-4) D : Résistance à la perforation - N (Niveau 0-4) E : Résistance à la coupure TDM selon ISO 13997 - N (Niveau A-F)* F : Protection contre les chocs selon la norme EN 13594:2015 - O/N(P=OUI) |
|  | Date de production MM/AAAA |
|  | Date d'expiration MM/AAAA |

Des valeurs plus élevées indiquent une meilleure protection/résistance. Si l'indice de performance est un "X", soit le test n'est pas d'application, soit il n'a pas été réalisé. Il ne faut pas confondre la résistance à la perforation avec le transperçement causé par des pointes fines ou des aiguilles.

* LES RÉSULTATS DU TEST DE LA COUPE SONT SEULEMENT INDICATIFS ALORS QUE LE TEST DE RÉSISTANCE À LA COUPE TDM (ISO 13997) EST LE RÉSULTAT DE PERFORMANCE DE RÉFÉRENCE.

CONSTITUANTS / ALLERGIES

Ces manchettes sont susceptibles de contenir des constituants connus pour causer des allergies chez les sujets sensibles qui peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais.

SI VOUS SOUHAITEZ D'AVANTAGE D'INFORMATIONS SUR LES SUBSTANCES ALLERGIQUES POTENTIELLES PRÉSENTES DANS NOS GANTS, VEUILLEZ CONTACTER ATG® OU VOTRE REVENDEUR LOCAL.

INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

Stockage/Nettoyage :

Conserver les manchettes dans leur emballage original dans un endroit frais et sec. Les protéger de la lumière directe du soleil, de la chaleur, de la flamme nue et de l'ozone. Une exposition prolongée à la lumière directe du soleil ou à une chaleur excessive peut raccourcir la durée de vie ou provoquer un ternissement, une décoloration ou des fissures. Les manchettes peuvent être lavées en lave-linge à 40°C, avec un détergent standard (3 lavages). Séchage naturel.

Les manchettes peuvent être utilisées jusqu'à la date d'expiration mentionnée sur le gant. La durée de vie de la manchette utilisée dépend du port et de l'abrasion.

Élimination/Déchets :

Les manchettes usagées risquent d'être contaminées par des agents infectieux ou d'autres matières dangereuses. Les éliminer en respectant la réglementation locale (l'autorité municipale) en vigueur en la matière. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

GARANTIE/LIMITE DES DOMMAGES

ATG® garantit que ce produit est conforme aux spécifications standard d'ATG® à la date de livraison aux distributeurs agréés. Sauf dans la mesure où cela est interdit par la loi, cette garantie remplace toute autre garantie, y compris toute garantie de convenance à un usage particulier et la responsabilité d'ATG® se limite au prix d'achat du produit en question. Les acheteurs et les utilisateurs de ce produit sont réputés avoir accepté les modalités de cette limite de garantie, dont les termes ne peuvent pas être modifiés par quelque accord verbal ou écrit que ce soit.